



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juillet 2013
18 heures 30

PP/MG

N° 001573

Service Finances -
Demande en remise
gracieuse de
majorations et
d'intérêts - Taxe
locale d'urbanisme -
MARIE-JOSEPH Ansel
Anthony

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. Jean-Louis de LONGEAUX, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD donne pouvoir à M. Pierre ELY, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à M. Etienne FOURQUET, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Christian PANOT, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSES : Jean Pierre STOUVENEL

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application de l'article L251A du livre des Procédures Pénales, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur les demandes en remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Il expose la demande émanant de la Trésorerie d'Avignon en date du 14 juin 2013 concernant MARIE-JOSEPH Ansel Anthony.

Il est précisé que le comptable public a émis un avis favorable.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

DECIDE d'accorder la remise gracieuse des pénalités de retard présentée par la Trésorerie d'Avignon en date du 14 juin 2013 concernant le dossier :

- PC 00311A0012 – MARIE-JOSEPH Ansel Anthony

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL